

Physioswiss  
A l'attention de Monsieur Dominik Frey  
Dammweg 3  
3013 Bern



Martigny, le 15 avril 2026

## **Communication relative au rejet de factures en raison de l'absence d'adhésion tarifaire**

Monsieur Frey,

Par la présente, nous souhaitons vous confirmer la position du Groupe Mutuel concernant la facturation des prestations de physiothérapie réalisées par les physiothérapeutes membres de physioswiss.

Bien qu'aucune convention formelle ne lie actuellement le Groupe Mutuel à votre association, nous confirmons accepter les factures émises en tiers payant (TP) par les physiothérapeutes affiliés à physioswiss, pour autant que celles-ci respectent l'ensemble des exigences légales et réglementaires en vigueur.


Nous tenons également à préciser que certains refus de factures ont pu intervenir en début d'année, dans le cadre d'une phase de clarification interne de nos pratiques de facturation. Cette situation a depuis été régularisée : la pratique a été ajustée dès le début du mois d'avril afin de garantir un traitement cohérent et conforme des factures concernées.

Nous restons bien entendu à la disposition de vos membres pour toute information complémentaire et pour l'examen, le cas échéant, de situations individuelles.

Nous vous adressons, Monsieur Frey, nos meilleures salutations.

Groupe Mutuel

  
Pierre Saillen  
Responsable Sinistres

  
Stéphane Dayer  
Responsable Pilotage